

EXCO CLERMONT-FERRAND

CENTRE DE REVISION, D'ETUDES ET DE GESTION

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissaires aux comptes
au capital de 338.400 Euros

Siège social : 14, avenue Marx Dormoy
63000 CLERMONT-FERRAND

SIREN 873 200 182 RCS Clermont-Fd

EXTRAIT DU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 JANVIER 2012

L'an deux mille douze,
Le neuf janvier,
A dix heures,

Les Administrateurs se sont réunis, au siège social, 14, avenue Marx Dormoy à Clermont-Fd, sur convocation du Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents

- Monsieur Jean-Claude POUYET, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Pierre-Jean ORCEYRE, Administrateur et Directeur Général,
- Madame Anne BONNICHON, Administrateur.

Assistent également à la séance :

- Monsieur Jean-Luc BEAUGHON, Directeur Général Délégué.
- Monsieur François VERDIER, Directeur Général Délégué.
- Monsieur Eric MENA, Directeur Général Délégué.

Tous les Administrateurs étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

La séance est ouverte par Monsieur POUYET, qui soumet le procès-verbal du précédent Conseil tenu le 26 décembre 2011 à l'approbation des Administrateurs. Après lecture intégrale ce procès-verbal est approuvé.

Le Président rappelle ensuite que le Conseil d'Administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un quatrième Directeur Général Délégué ;
- Questions diverses.

Le Président rappelle que le Conseil du 26 décembre 2011 avait pris acte de sa démission de ses fonctions de Directeur Général, en raison de son départ en retraite, à effet du 31 décembre 2011.

Le Conseil a nommé en remplacement, Pierre-Jean ORCEYRE, Directeur Général de la Société.

Il s'avère que la poursuite de certains mandats personnels de commissaire aux comptes de Jean-Claude POUYET, dont il a confié la gestion et la facturation à la Société, ainsi que la nécessaire continuité des relations avec ses clients, en préparant progressivement son remplacement, nécessitent qu'il puisse signer, en qualité de mandataire social, pendant un certain temps, des travaux d'expertise comptable ou les mandats de commissaire aux comptes qu'il continuera temporairement d'assurer pour le compte de la Société et dont il est préférable qu'il soit encore le représentant permanent.

Pierre-Jean ORCEYRE intervient et souhaite également que Jean-Claude POUYET l'assiste pendant une période de transition, pour la gestion administrative et l'organisation du Cabinet.

Après en avoir délibéré, le Conseil juge ces propositions tout à fait opportunes et décide de nommer Jean-Claude POUYET, Directeur Général Délégué, pour la même durée que ses fonctions de Président.

Jean-Claude POUYET sera, comme les autres Directeurs Généraux Délégués de la Société, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société, conformément à l'article 16 des statuts.

A titre de mesure d'ordre interne, cette délégation porte exclusivement sur la signature des travaux d'expertise comptable ou de commissariat aux comptes pour les missions qui continueront à lui être confiées et sur les tâches administratives ou de représentation qui lui seront déléguées par le Directeur Général.

Il est précisé, pour éviter toute ambiguïté, que cette délégation ne doit en aucun cas empiéter sur les responsabilités et prérogatives du nouveau Directeur Général, Pierre-Jean ORCEYRE, seul en charge de répartir, en accord avec le Conseil d'Administration, les subdélégations entre Directeurs Généraux Délégués.

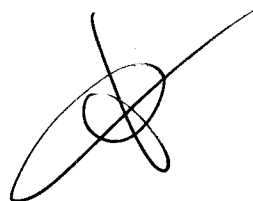
Après en avoir délibéré, les Administrateurs approuvent ces propositions du Président et du Directeur Général et décident de nommer Jean-Claude POUYET, quatrième Directeur Général Délégué.

.... /

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

Un Administrateur



Le Président

